

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH I - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : M. MEKHANTAR (pouvoir M. BORDAT) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICH I) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM)
Membres absents : Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BONORON - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Vœu : Dijon, ville sans perturbateurs endocriniens

Mme Hervieu expose :

Agir sur les perturbateurs endocriniens est une nécessité absolue pour protéger notre santé et la biodiversité. Ces produits chimiques de synthèse qui perturbent le système hormonal, font partie de notre quotidien. On les retrouve dans des articles de consommation courante tels que les matières plastiques, les produits pharmaceutiques et cosmétiques ainsi que dans des contaminants environnementaux de l'air, de l'eau et de l'alimentation comme les engrais et les pesticides agricoles. A ce titre, 2/3 des résidus de pesticides présents dans notre alimentation sont des perturbateurs endocriniens. L'exposition constante aux perturbateurs endocriniens entraîne des maladies chroniques qui sont d'ailleurs en pleine expansion : obésité-diabète, cancers, troubles de la reproduction, asthme, maladies neuro-comportementales...

Face à ce fléau, L'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considèrent les perturbateurs endocriniens comme une « menace mondiale à laquelle il est nécessaire d'apporter une solution ». A l'image de la lutte contre le changement climatique, enrayer l'épidémie des maladies chroniques et la destruction des écosystèmes liés aux perturbateurs endocriniens est l'affaire de tous. D'ailleurs l'attente des citoyens est forte : 75% des Français sont favorables à une interdiction générale par la loi des perturbateurs endocriniens.

En engageant Dijon vers un territoire sans perturbateurs endocriniens, nous contribuerons à relever un défi majeur de santé publique afin de protéger les Dijonnaises et les Dijonnais.

Avec ce vœu, Dijon renforce ainsi ses efforts en faveur d'une politique de santé environnementale. La Ville a déjà mis en œuvre des actions protectrices, comme l'abandon des pesticides dans l'entretien des espaces publics, 30 % de produits bios dans les cantines, un état des lieux sur les produits utilisés dans les crèches, un plan de formation du personnel et envisage de nouvelles actions comme des ateliers de confection de produits naturels dans les crèches à destination des parents.

Il est proposé au Conseil municipal que la Ville de Dijon rejoigne la charte d'engagement « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » du Réseau environnement et santé (RES), jointe en annexe, et élabore un programme d'actions municipales consacrées à la lutte contre les perturbateurs endocriniens.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ